Envoyé en préfecture le 26/01/2024
Reçu en préfecture le 26/01/2024
Publié le
ID : 078-217801893-20240124-2024_07-DE

VILLE DE CRESPIERES
YVELINES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24/01/2024

Référence
2024-07

Objet de la délibération
Participation à l'achat d'une malette NEMI-3

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
16	13	15

Date de la convocation
16/01/2024

Date d'affichage
16/01/2024

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE
Le : 26/01/2024

Et

Publication ou notification du :

L'an 2024 et le 24 janvier à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières sous la présidence de BALLARIN Adriano, Maire.

Présents :
M. Adriano BALLARIN, Maire, Mmes : Véronique BIGARD, Myriam GUILMET, Marielle LAMMENS, Nereida LANGE, Laurence ROUSSELET, Agnès TABARY, MM : Éric BERTHEMY, Christian BEZARD, Olivier CHEMIN, François GRIMONPREZ, Didier LE SAUX, Michel ODDOS.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme Laure DEVAUD PINON à Mme Véronique BIGARD, Mme Virginie DUMONT à M Michel ODDOS

Absent(s) excusé(s) : M Gérard LAGARDE

A été nommé(e) secrétaire : Eric BERTHEMY

Objet de la délibération : **Participation à l'achat d'une mallette NEMI-3**

CONSIDÉRANT la lettre de Madame Herminie Blanchard, Psychologue de l'Éducation Nationale, écrite le 29 novembre 2023 dans laquelle elle explique souhaiter acquérir la mallette NEMI-3 utilisée dans sa pratique des examens psychologiques auprès des enfants des écoles maternelles et élémentaires ;

CONSIDÉRANT ses interventions sur les communes de Poissy, Saint-Nom-la-Bretêche, Feucherolles, Chavenay et Crespières ;

CONSIDÉRANT sa demande de réunir 850 € en faisant participer les communes au prorata du nombre d'élèves scolarisés dans les écoles ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide à l'UNANIMITÉ :**

D'ACCEPTER le versement de cent quarante-six euros (146 €) demandé par Herminie Blanchard, Psychologue de l'Éducation Nationale pour participer à l'achat de la mallette NEMI-3 ;

DIT que la dépense sera inscrite au BP 2024.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 24/01/2024
Le Maire
Adriano BALLARIN

MAIRIE DE CRESPIERES R.F. (Yvelines)